



DÉCLASSIFIÉ¹

AS/Mon (2026) 01

27 janvier 2026

fmond01_2026

or. Engl.

**Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du
Conseil de l'Europe (commission de suivi)**

Dialogue postsuivi avec la Macédoine du Nord

**Note d'information sur la visite d'information des corapporteurs à
Bruxelles (Belgique), les 15 et 16 janvier 2026**

Corapporteur : Mme Sibel Arslan, Suisse, Groupe des socialistes, démocrates et verts, et
M. Joseph O'Reilly, Irlande, Groupe du Parti populaire européen

1. Introduction

1. Lors de sa réunion du 9 décembre 2025 à Paris, la commission de suivi a approuvé notre rapport sur le dialogue postsuivi avec la Macédoine du Nord, a adopté un projet de résolution et a proposé de clore cette procédure². Cette proposition doit maintenant être approuvée par l'Assemblée parlementaire lors de sa prochaine partie de session (26-30 janvier 2026).

2. La Macédoine du Nord étant candidate à l'adhésion à l'Union européenne (UE), notre rapport se fonde, entre autres, sur les conclusions de la Commission européenne qui figurent dans ses rapports annuels sur la Macédoine du Nord et l'État de droit. Toutefois, en raison de nos divers engagements, nous n'avons pas eu le temps de consulter les institutions de l'UE avant l'adoption du rapport en commission. Estimant qu'il était important d'avoir des discussions informelles avec des représentant·es de l'UE et des membres du Parlement européen qui travaillent sur les relations entre le pays et l'UE, nous avons décidé d'effectuer une visite à Bruxelles (Belgique) avant l'examen du rapport par l'Assemblée prévu pour la partie de session de janvier 2026 (26-30 janvier 2026).

3. Par conséquent, les 15 et 16 janvier 2026, nous avons effectué une visite d'information à Bruxelles, au cours de laquelle nous avons eu des consultations informelles sur les relations avec les pays des Balkans occidentaux et sur les synergies possibles avec des représentant·es du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et de la Direction générale de l'élargissement et du voisinage oriental (DG ENEST) de la Commission européenne, ainsi qu'avec l'ambassadeur Zulfi Ismaili, chef de la mission de la République de Macédoine du Nord auprès de l'Union européenne. Nous avons également échangé avec les députés européens Thomas Waitz (Autriche, Groupe des Verts/Alliance libre européenne), rapporteur sur la Macédoine du Nord, et Thijs Reuten (Pays-Bas, Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates) (en ligne avec ce dernier), rapporteur fictif sur la Macédoine du Nord. Ces réunions ont permis d'obtenir des informations précieuses sur l'état actuel des négociations d'adhésion du pays à l'Union européenne et sur les questions examinées dans notre rapport.

¹ Document déclassifié par la commission de suivi lors de sa réunion du 27 janvier 2026.

² [Doc. 16317](#) du 8 janvier 2026.

2. Développements récents concernant les relations de la Macédoine du Nord avec l'Union européenne

2.1. Développements politiques

4. À la suite du dernier sommet UE-Balkans occidentaux, tenu le 17 décembre 2025 à Bruxelles, les dirigeants européens ont adopté une déclaration, dans laquelle ils réaffirment leur « attachement total et sans équivoque à la perspective de l'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne ». En outre, ils y saluent « l'engagement des partenaires des Balkans occidentaux à défendre les valeurs et principes fondamentaux européens, conformément au droit international, la primauté de la démocratie, les droits et valeurs fondamentaux et l'Etat de droit » et appellent une nouvelle fois ces partenaires à mettre en œuvre les réformes nécessaires et, en particulier, à « garantir les droits et l'égalité de traitement des personnes appartenant à des minorités »³. La Déclaration de Bruxelles souligne aussi le rôle d'une coopération régionale inclusive, de la réconciliation et des relations de bon voisinage, et la nécessité de mettre en œuvre les accords internationaux, y compris les accords bilatéraux, de bonne foi et « avec des résultats concrets »⁴.

5. Par ailleurs, le Conseil de l'Union européenne n'a pas adopté ses conclusions annuelles sur l'élargissement en raison de l'opposition de la Hongrie; ses conclusions concernant la Macédoine du Nord ont été publiées en tant que conclusions de la présidence danoise de l'UE. Ces conclusions soulignent que l'intégration à l'UE reste l'objectif stratégique de la Macédoine du Nord et invitent les autorités macédoniennes à intensifier leurs efforts pour faire avancer les réformes liées à l'UE. Dans ces conclusions, il est aussi indiqué que la Macédoine du Nord n'a pas adopté les changements constitutionnels auxquels elle s'était engagée⁵.

2.2. Financement par l'UE

6. Au titre de la [facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux](#) pour la période 2024-2027, la Macédoine du Nord bénéficie d'une aide financière de l'Union européenne pour la réalisation des réformes liées à l'UE et « (...) en particulier des réformes socio-économiques inclusives et durables et des réformes relatives aux fondamentaux du processus d'élargissement, conformément aux valeurs de l'Union, ainsi que des investissements nécessaires à la mise en œuvre de leurs programmes de réformes respectifs (...) »⁶.

7. Le versement de l'aide de l'UE est subordonné à la mise en œuvre de réformes par l'État bénéficiaire, qui est tenu d'élaborer un programme de réformes⁷ ; ce programme est consulté, évalué et approuvé par la Commission européenne après une évaluation positive par le Conseil de l'Union européenne⁸. L'aide financière de l'UE est versée directement au Trésor public (prêts) et par l'intermédiaire du cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (CIBO); le montant des fonds mis à disposition au titre du CIBO s'élève à 50 % au moins du montant global et comprend des prêts et des subventions⁹.

8. La Macédoine du Nord bénéficie d'une allocation programmée de 750,4 millions d'euros (sur les 6 milliards d'euros prévus pour l'ensemble de la région) pour des réformes clés dans six grands domaines : réforme de l'administration publique, énergie verte, transition numérique, capital humain, développement du secteur privé, et droits fondamentaux et État de droit¹⁰. En octobre 2024, la Commission européenne a approuvé le programme de réformes de la Macédoine du Nord¹¹.

9. Le 18 mars 2025, la Macédoine du Nord a reçu 52,5 millions d'euros (7 %) à titre d'avance sur le montant total prévu dans le cadre de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans

³ Conseil de l'UE, [Déclaration de Bruxelles](#), 17 décembre 2025, points 2 et 5.

⁴ Ibid., point 6.

⁵ [Danish EU Presidency conclusions: EU remains committed to North Macedonia's gradual integration in internal market](#)

⁶ Règlement (UE) 2024/1449 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 établissant une facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux, article 1, paragraphe 2.

⁷ Selon le règlement 2024/1449 (article 2, paragraphe 5), on entend par « programme de réformes » : « un ensemble complet, cohérent et hiérarchisé de réformes ciblées et de domaines d'investissement prioritaires pour chaque bénéficiaire, assorti de conditions relatives aux paiements visant à garantir l'avancement satisfaisant ou la réalisation des mesures, ainsi qu'un calendrier indicatif pour leur mise en œuvre ».

⁸ [Reform and Growth Facility for the Western Balkans - Enlargement and Eastern Neighbourhood](#)

⁹ Ibid.

¹⁰ Commission européenne, Rapport 2025 sur la Macédoine du Nord, [SWD \(2025\)753 final](#), 4 novembre 2025, p. 97 (en anglais).

¹¹ Supra note 7.

occidentaux : 24,4 millions d'euros ont été versés au budget de l'État pour soutenir la mise en œuvre des réformes envisagées par le programme de réformes, tandis que les 28,1 millions d'euros restants ont été injectés directement dans le CIBO pour financer des projets d'infrastructures¹².

10. En juillet 2025, la Commission européenne a décaissé la première tranche, d'environ 7,9 millions d'euros, après avoir évalué positivement l'adoption de la loi sur le contrôle des finances publiques et la réforme de la gouvernance des entreprises publiques. En octobre 2025, la Commission européenne a accepté le décaissement de la deuxième tranche, d'environ 17,1 millions d'euros, suite à l'adoption de la législation pertinente dans le domaine de la transition numérique¹³.

11. La Macédoine du Nord bénéficie aussi de l'[instrument d'aide de préadhésion \(IAP\)](#), qui vise à soutenir les réformes dans des domaines clés comme l'État de droit et les droits fondamentaux, la démocratie et la bonne gouvernance, l'environnement et l'action climatique, les transports, la compétitivité et l'innovation, le développement social, l'agriculture et le développement rural, ainsi que la coopération régionale et territoriale. La dotation indicative du pays pour la période 2014-2020 était de 608,7 millions d'euros¹⁴. Le programme IAP actuel (IAP III) alloue 67 millions d'euros sur une période de trois ans, de 2025 à 2027, et vise à soutenir des domaines clés comme l'État de droit, la bonne gouvernance, l'éducation et la facilité d'intégration¹⁵.

2.3. Autres développements

12. En octobre 2025, les banques de Macédoine du Nord, ainsi que celles d'Albanie, de la République de Moldova et du Monténégro, ont rejoint l'espace unique de paiement en euros (SEPA). L'appartenance à cet espace facilitera les transactions en euros entre ces quatre États et l'UE et permettra aux particuliers et aux entreprises de réaliser des économies sur les frais de transaction, ce qui accélérera l'intégration socio-économique de ces pays dans l'UE. C'est aussi un bon exemple de l'impact de la facilité pour les réformes et la croissance en faveur des Balkans occidentaux sur l'harmonisation des règles nationales avec les règles de l'UE¹⁶.

13. Depuis le 1^{er} octobre 2023, des travaux sont également en cours pour supprimer les frais d'itinérance entre l'UE et ses partenaires des Balkans occidentaux, y compris la Macédoine du Nord (mise en place d'un régime d'itinérance aux tarifs nationaux).

3. Conclusions de la visite d'information

14. L'ensemble de nos interlocuteurs et interlocutrices à Bruxelles ont soutenu la proposition de la commission de suivi de clore le dialogue postsuivi de l'Assemblée. La Macédoine du Nord reste attachée au processus d'intégration européenne et reçoit un soutien financier considérable de l'UE pour faire avancer les grandes réformes institutionnelles, juridiques et socio-économiques. Toutefois, les personnes rencontrées à Bruxelles ont souligné que certains problèmes devaient encore être réglés, notamment en ce qui concerne l'État de droit et la lutte contre la corruption, y compris au niveau intermédiaire (en particulier des problèmes de corruption relatifs aux marchés publics et à l'utilisation des fonds de l'UE). À cet égard, elles ont souligné que le Monténégro et l'Albanie sont beaucoup plus avancés dans leurs négociations d'adhésion à l'UE.

15. Selon toutes les personnes rencontrées à Bruxelles, la question de la modification de la Constitution de la Macédoine du Nord conformément à la « proposition française » de 2022 figure aussi parmi les problèmes qui restent à régler. Jusqu'à présent, le parlement de la Macédoine du Nord n'a pas été en mesure de parvenir à un compromis sur une modification de la Constitution qui viserait à insérer, dans son préambule, une référence à la minorité bulgare et à d'autres minorités ethniques. Or, cette modification est une condition requise pour la poursuite du processus de négociation de l'adhésion à l'UE. Le gouvernement précédent avait accepté cette condition et un changement de gouvernement ne saurait justifier le non-respect de cet engagement. Conformément aux engagements découlant du traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération conclu avec la Bulgarie, la Macédoine du Nord et la Bulgarie doivent toutes deux faire preuve de bonne volonté et entretenir des relations de bon voisinage. Cela dit, l'instabilité politique que connaît la Bulgarie, où doivent se tenir prochainement de nouvelles élections¹⁷, n'aide pas à inscrire dans la durée un

¹² Supra note 9, p. 97.

¹³ Ibid., p. 98.

¹⁴ Supra note 7.

¹⁵ Supra note 9, p. 98.

¹⁶ [Commission welcomes Albania, Moldova, Montenegro and North Macedonia as first Enlargement partners to join SEPA schemes - Enlargement and Eastern Neighbourhood](#)

¹⁷ Ce scrutin, organisé à la suite de la démission du gouvernement en décembre 2025, sera le huitième à se tenir en Bulgarie en quatre ans.

dialogue amical entre les deux États. En tant qu'État membre de l'UE, la Bulgarie est en position dominante par rapport à la Macédoine du Nord et peut bloquer les développements liés aux négociations de cette dernière avec l'UE. Dans ce contexte, nous appelons les deux États, qui sont membres du Conseil de l'Europe, à faire tout leur possible pour maintenir des relations de bon voisinage et pour renforcer leur coopération en vue de l'adhésion de la Macédoine du Nord à l'UE. Des différends relatifs à la culture, à la langue et à l'identité ne doivent pas retarder ce processus.